

Réf / proc. : SAS UPFEEL
SERVICES - liquidation
judiciaire du 05/02/2026

N/Réf : YSE /
CBA/19971

**DOSSIER DE PRESENTATION D'ACTIFS
DEPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE
DE LA SAS UPFEEL SERVICES**

I. PROCEDURE

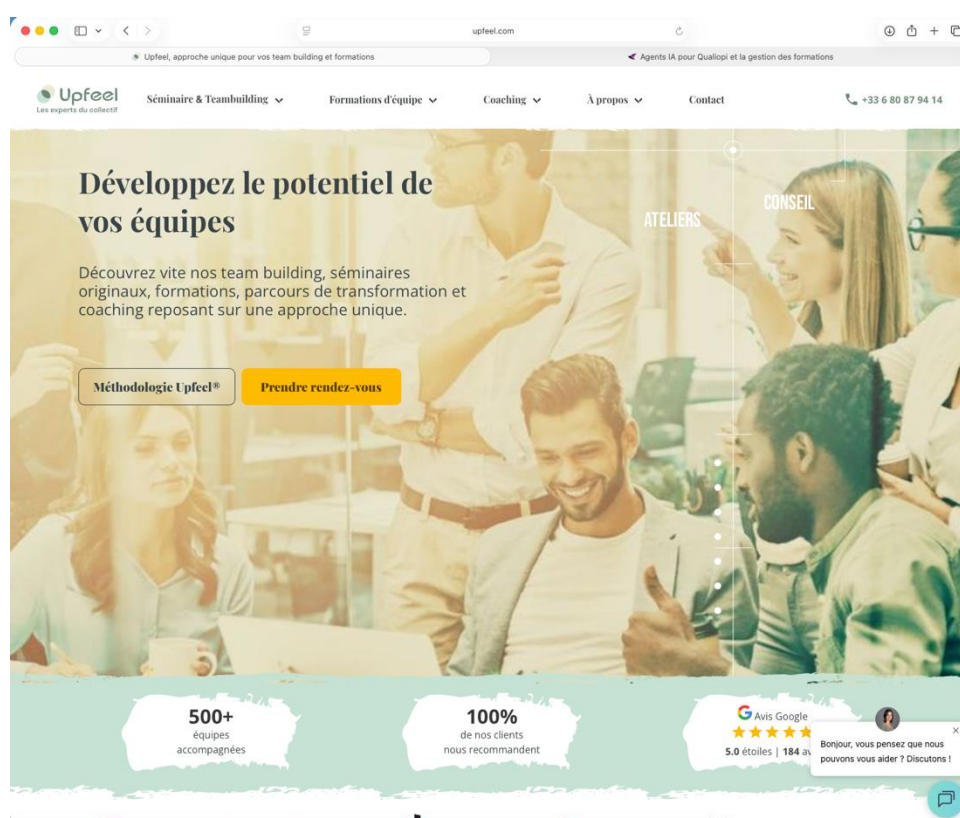
Par jugement en date du 05/02/2026, le Tribunal des Activités Économiques de Paris a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la **SAS UPFEEL SERVICES**, ayant pour activité La commercialisation de services de mise en relation entre praticiens, coaches et employés afin D'améliorer le bien-être des collaborateurs dans les organisations , la conception de la structure, du contenu et de L'écriture des programmes informatiques nécessaires à la création et à L'implantation de : supports de logiciels, de logiciels de jeux, de campagnes publicitaires, de sites internet. et dont le siège social est sis 9 rue Louis David 75116 PARIS.

Ce même jugement m'a désigné en qualité de liquidateur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-19 du Code de commerce, il a été décidé de procéder à la cession des actifs suivants : les sites internet upfeel.com ; et aibuddiz.com.

II. PRESENTATION DES ACTIFS

La SAS UPFEEL SERVICES détient le site internet suivant : <https://www.upfeel.com/fr>



UPFEEL SERVICES est une société de services aux entreprises dont l'activité est centrée sur le développement du collectif en milieu professionnel, à travers 4 prestations :

- Séminaires et Team building : événements ponctuels ou parcours annuels, présentiel/distanciel ;

- Formations d'équipe : catalogue incluant DISC, Insights Discovery, MBTI, Process Communication, Communication Non Violente, Design Thinking, Intelligence Artificielle, gestion du stress/temps, formation commerciale, management, prise de parole en public ;
- Coaching collectif : parcours structuré sur 4 mois (bilan d'équipe, objectif opérationnel, accompagnement sur mesure, mesure d'impact via dashboards, suivi manager sur 8 mois) ;
- Accompagnement à la transformation — notamment autour de l'intelligence artificielle et de la conduite du changement.

La Société détient également le site internet suivant : <https://www.aibuddiz.com>



AIBUDDIZ est une plateforme d'agents IA destinée aux formateurs indépendants et aux organismes de formation. La Société propose 3 prestations :

- Ysoria : Obtention du numéro NDA (Déclaration d'Activité). Accompagnement à la constitution du dossier de déclaration d'activité auprès de la DREETS, avec génération automatisée des documents administratifs personnalisés ;
- Merlin : Préparation à la certification Qualiopi. Aide à la compréhension du référentiel Qualiopi, génération du dossier de certification et des preuves associées, préparation à l'audit via un audit blanc, et assistance pendant l'audit lui-même ;
- Talvyn : Suivi et maintien de la conformité. Suivi continu de l'activité de formation au regard des exigences du référentiel, veille documentaire automatisée, gestion des preuves et du plan d'amélioration continue en vue des audits de renouvellement.

III. LES MODALITES

Les offres de reprise devront être adressées au plus tard le **10/09/2026** à **17h00** par mail à l'adresse paris.etude.guigon@alliance-mandataires.fr.

L'offre de reprise devra être garantie par un virement représentant l'intégralité du prix offert. Pour ce faire, vous trouverez ci-après le RIB du compte CDC de la SELARL GUIGON ASSOCIES. Nous vous prions de bien vouloir libeller votre virement avec les références suivantes : 19971 – SAS UPFEEL SERVICES – SITES.

Domiciliation : SIEGE SOCIAL

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000388049S	15
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			
FR6640031000010000388049S15			
Identifiant International de la banque (BIC)			
CDCGFRPPXXX			

Le candidat acquéreur devra transmettre une offre écrite précisant le périmètre des actifs repris et un Kbis (si société) et une copie de la pièce d'identité.

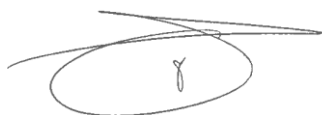
Devront également être joints à l'offre, l'attestation d'indépendance et de sincérité du prix et l'attestation d'origine des fonds dont les modèles sont joints au présent dossier de présentation.

Dans un souci d'efficacité, l'acte de cession sera établi par le conseil choisi par les liquidateurs, l'acquéreur pouvant également se faire assister de son propre conseil.

Pour mémoire, les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur.

A PARIS,
Le 10 août 2026

SELARL GUIGON ASSOCIES
Pierre-Adrien GUIGON



DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE SINCERITE DU PRIX

DECLARATION A ANNEXER A L'OFFRE D'ACQUISITION (UNE PAR OFFRE SI LE CANDIDAT FAIT PLUSIEURS OFFRES)

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession, le prix offert étant stipulé net vendeur.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges, et les accepte sans réserve.

Déclare avoir connaissance tant de l'état des actifs et des locaux au regard de la réglementation applicable en cours que de la situation locative et m'engage expressément à en faire mon affaire personnelle, notamment à quant à un éventuel renouvellement du contrat de bail.

Accepte que dans un souci d'efficacité, l'acte de cession sera établi par le conseil choisi par le liquidateur, l'acquéreur pouvant se faire assister de son propre conseil, étant précisé que l'intégralité des frais de rédaction de l'acte est à la charge de l'acquéreur.

Déclare que le montant des honoraires de toute nature relatifs à cette offre d'acquisition des actifs de SA MAISON MINELLI, des commissions d'agence et/ou d'apporteurs d'affaires s'élèvent à la somme de
€uros et que leurs bénéficiaires sont :

Je déclare en outre avoir pris connaissance **de l'article L. 642-3 du Code de commerce**, lequel dispose :

« Ni le débiteur, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens dépendant de la liquidation, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le Tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs. Dans les autres cas, le Tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs, par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs.

Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci ».

Et formuler mon offre en conformité avec ses dispositions.

Fait à
Le
Signature

**DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS
(DOCUMENT CONFIDENTIEL)**

Joindre obligatoirement les justificatifs pour tout versement supérieur ou égal à 150 000 €

La SELARL GUIGON ASSOCIES se réserve également la possibilité de demander les justificatifs dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2009 pris en application de l'article R. 561-12 du Code Monétaire et Financier et définissant les éléments d'information liés à la connaissance du client et de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

« Les éléments d'information susceptibles d'être recueilli pendant toute la durée de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme peuvent être :

1° [...] Au titre de la connaissance de la relation d'affaires :

Le montant de la nature des opérations envisagées

La provenance des fonds

La justification économique déclarée par le client [...] »

Joindre impérativement une photocopie de la carte d'identité ou du justificatif d'identité

Date du versement : Montant du versement :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom : Nom de Jeune fille :

Profession : Nationalité :

Origine des fonds	Montant (€)
Retraits provenant de placements (livrets, actions...)	
Vente immobilière (maison, terrain...)	
Succession ou donation	
Revenus professionnels (rémunération, prime, dividende)	
Cession d'actifs professionnels (véhicules, œuvres d'arts...)	
Autres :	
TOTAL	

Objectif du versement

- ☐ Acquérir un actif de la procédure
- ☐ Acquitter une dette de la procédure
- ☐ Remboursement mon passif dans la procédure
- ☐ Autre
- ☐ Participer au règlement du passif du débiteur
- Lien de parenté :
- Motif :

- Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées pour les raisons exposées ci-dessus n'ont pas d'origine délictueuse au sens de la réglementation relative au blanchiment des capitaux (articles L. 561-1 du Code Monétaire et Financier, et suivants)
- Je déclare être pleinement informé(e) que la SELARL GUIGON ASSOCIES a des obligations légales et réglementaires de déclaration de soupçons de blanchiment à Tracfin.
- Je certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur la présente « déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité

Fait à

Le / /

Signature :